

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de CHAMPAGNE ET FONTAINES

L'an deux mil vingt trois, le quatorze février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CHAMPAGNE ET FONTAINES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pascal DEVARS**.

Étaient présents : M. Pascal DEVARS, M. Daniel PÉRON, M. Hervé Thierry COUTURIER, Mme Isabelle CHARDAC, Mme Martine AUPY, Mme Maryse MALISSARD, M. Christophe MÉGE, M. Guillaume ROUGIER, Mme Françoise ROVERE.

Étaient absents excusés : Mme Véronique AUGERAUD, M. Denis DOYEN.

Secrétaire : M. Hervé Thierry COUTURIER.

Délibération N° MA-DEL-2023-001

Demande d'une aide financière pour voyage scolaire de GOREAU-GALURET Albane

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'octroyer la somme de 100 € pour le voyage de GOREAU-GALURET Albane prévu par le collège de Mareuil. Cette somme sera directement versée au collège.

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'ouvrir une nouvelle ligne de subvention dont l'intitulé sera " Sorties Scolaires" dotée d'un montant de 1000 €. Cette ligne sera retranscrite au BP 2023.

Délibération N° MA-DEL-2023-002

Contribution volontaire des exploitants forestiers pour l'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le versement des contributions volontaires des exploitants forestiers.

Délibération N° MA-DEL-2023-003

Participation des Forains pour leur consommation d'eau et d'électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte qu'il soit demandé aux forains intervenant lors des Fêtes Communales un forfait de 50 € pour leur consommation d'eau et d'électricité.

Délibération N° MA-DEL-2023-004

Subventions 2023 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
ATTIBUE à :

• La Bulle Pluriel	=	800 €
• Aides ménagères ADMR	=	600 €
• Comité de jumelage	=	200 €
• Comité des Fêtes de Champagne	=	1000 €
• Comité des Fêtes de Fontaines	=	1000 €
• Anciens Combattants FOPAC	=	300 €
• Société de Chasse	=	500 €
• Société de Pêche	=	500 €
• Croix Rouge	=	100 €
• Don du Sang	=	100 €
• Asso Osons Bio	=	50 €
• Syndicat Initiative Verteillac	=	100 €
• Coopérative Scolaire Mareuil	=	300 €
• Ligue contre le cancer	=	150 €
• Sorties Scolaires	=	1000 €

Ces prévisions seront retranscrites au BP 2023.

Délibération N° MA-DEL-2023-005

Demande intervention de l'APAVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte l'intervention de l'APAVE pour établir le Consuel et pouvoir demander un fournisseur d'énergie pour le compteur forain nouvellement installé à Fontaines et autorise le maire à signer tous les documents.

Délibération N°

Autres discussions

- Monsieur le Maire rappelle que le repas communal aura lieu le 19 mars 2023 comme prévu. Suite à la défection du traiteur de ROULLET, Monsieur le Maire propose de refaire appel au traiteur " l'Armandine" de Ribérac.
 - Discussions diverses
-